

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 400

présenté par

Mme Lebon, Mme K/Bidi, M. Maillot, M. Castor, M. Le Gayic, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. William, M. Chailloux, Mme Bourouaha, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Peu, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. Wulfranc

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition, ajoutée par les sénateurs de droite, est le coup de grâce portée à notre modèle de solidarité. Le gouvernement lui-même n'était pas favorable à l'intégration d'un nombre d'heures travaillées pour les bénéficiaires du RSA dans le droit français. Cette conception de ce que doit être notre solidarité, au-delà de son aspect rétrograde, n'est pas du tout adaptée ni aux situations particulières des bénéficiaires ni aux réalité des différents territoires. L'expérimentation en cours à La Réunion, département où le nombre de bénéficiaires du RSA bat un record national, montre bien l'incapacité de fournir 15 heures d'activité à chacun d'entre eux. Car au-delà d'un marché du travail saturé, les capacités d'accueil des bénéficiaires sont trop limitées avec des structures et des personnels en nombre trop restreint.